

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre à 18 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle communale sur convocation adressée par le Maire, le 15 décembre 2023, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, Adjointes ; AUTANT Éric, DENIS Yannick, GRELBIN Suzanne, LAVERGNE Marie-Claire, POUTHIER Delphine, SANSREFUS Evelyne.

Absents excusés : BORREGA Yann (donne pouvoir à Suzanne GRELBIN), HENRARD Patrick (donne pouvoir à Pierre BARDOULAT), LESBARRERES Philippe (donne pouvoir à Nicolle BOURDIER), RAMSDALE Phillip (donne pouvoir à Marie-Hélène BOISSEAU)

La séance a été ouverte à 18 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat, maire.**

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau comme secrétaire de séance.**

Le quorum est de 7.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2023
- Délibération relative au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel
- Délibération relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Délibération relative au projet de terrain multisports
- Délibération relative concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables
- Projet raccordement ENEDIS
- Travaux bâtiments et voirie
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2023

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre est adopté à l'unanimité.

2. Délibération relative au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel

M. le maire explique que le contrat d'assurances souscrit arrive à échéance en 2025. Le conseil décide à l'unanimité de donner mandat au centre de gestion pour prospecter afin de souscrire un nouveau contrat d'assurances « groupe ».

3. Délibération relative à la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Marie-Hélène Boisseau explique l'intérêt et les missions d'un référent déontologue. Le centre de gestion propose M. Pierre Larroumec, président honoraire du corps des magistrats et des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ainsi que M. Alain Pariente, professeur d'université en droit public. Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition avec 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (car n'en voit pas l'utilité).

4. Délibération relative au projet de terrain multisports

Après avoir rappelé les différentes options possibles, Marie-Hélène Boisseau, adjointe en charge du dossier présente la proposition de projet de la société SAE :

- Plateforme en béton drainant avec piste d'athlétisme de dimensions 36x18m,
- Structure tout métal/acier ayant les dimensions de 24x12m avec équipements de hand/foot/basket et accès PMR
- Fourniture et pose de 2 bancs assis-debout

Montant HT du projet : 86 215.00 €. Montant global TTC : 103 458.00 €

M. Le Maire précise que ce projet peut être subventionnable à 80% via différents partenaires : Agence nationale du sport, Fonds européens (FEDER), Conseil Départemental

Plan de financement prévisionnel

| Financeurs | Sollicité ou acquis | Base subventionnable | Montant HT | Taux d'intervention |
|-----------------|---------------------|----------------------|-------------|---------------------|
| ANS | Sollicité | 86 215 € | 43107,50 € | 50% |
| FEDER | Sollicité | 86 215 € | 25 864,50 € | 30% |
| Sous-total | | | 68972 € | 80% |
| Autofinancement | | 86 215 € | 17 243 € | 20% |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le devis ainsi que le plan de financement avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION.

5. Délibération relative concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables

Une concertation a eu lieu du 8/11 au 6/12, aucune contribution n'a été faite dans le registre mis à disposition du public. M. le maire propose de garder la carte de pré-zonage, sans rajouter de zones d'accélération puisque la commune accueille déjà près de 18 hectares de panneaux photovoltaïques sur terres agricoles. L'éolien ne présente pas de potentiel, cependant l'ensemble de la commune a été zoné pour de la géothermie de surface malgré l'actuel périmètre de protection rapproché de Coulonges (17) qui est en cours de révision. Il reste donc une surface de 16,049 ha pour le photovoltaïque en toiture sur bâtiment existant et 5,348 ha pour le photovoltaïque en toiture neuve ou ombrière de parking.

Les cartes présentant les zones d'accélération énergies renouvelables retenues seront mises à disposition en mairie, pendant trois mois.

6. Travaux bâtiments et voirie

- Au presbytère : travaux d'isolation terminés. La peinture sera faite par l'agent communal.
- Station d'épuration : l'enlèvement des boues après analyse a été effectué.
- Route de croix de bord : les poteaux téléphoniques cassés ont été remplacés.

7. Questions diverses

- 52 coffrets solidaires ont été collectés et remis au Secours populaire de Charente.
- La cérémonie de vœux est fixée au 27 janvier à 11heures.

Prochaine réunion du conseil : 1^{er} février à 19h

La séance est levée à 19h30

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Pierre BARDOULAT

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène BOISSEAU